Contrôle de l'air en établissement aquatique

La qualité de l'air est un sujet au coeur de l'actualité. Eurofins Expertise Microbiologique France vous propose des contrôles de la qualité de l'air de votre établissement aquatique afin de :

→ **Préserver la santé de vos employés**
→ **Garantir le confort de vos usagers**

Notre offre analytique

Contrôle de l'air ambiant

Les prélèvements d'air par pompe doseuse sont réalisés sur 4 à 8h. Le CO2 sera mesuré en continu sur 4 à 5h. Les résultats sont rendus sous forme d'un rapport d'interprétation.

Exemples de paramètres :

→ Trihalométhanes
→ Chloramines
→ Dioxyde de carbone

Références réglementaires :

→ Avis de l'AFSSET de mars 2012 - Evaluation des risques sanitaires liés aux piscines - Partie 1 : piscines réglementées

"La circulaire DGS/EA4/2008-65 du 22 février 2008 demande que les concentrations de la trichloramine et des trihalométhanes (THM) soient mesurées deux fois par an dans l'air des piscines équipées d'un déchloraminateur à rayonnement UV.

Selon l'article 64-1 du réglement sanitaire départemental type (RSD), du point de vue de la ventilation, une piscine est classée comme un local "à pollution non spécifique" (JO de la République Française, 1983). Les seules dispositions réglementaires concernent un apport minimum en air neuf, par baigneur et par spectateur, et une teneur limite en dioxyde de carbone (1,3 pour 1000)."

→ Article R. 4222-1 du Code du travail (révision de mai 2009)

"Dans les locaux fermés où les travailleurs sont appelés à séjourner, l'air est renouvelée de façon à :
1 - Maintenir un état de pureté de l'atmosphère propre à préserver la santé des travailleurs
2 - Eviter les élévations exagérées de la température, les odeurs désagréables et les condensations.

Pour aller plus loin

Mesurer l'exposition de votre personnel et de vos usagers à des pathogènes cibles comme les légionelles.

Les prélèvements sont réalisés à l'aide de pompes cycloniques de type CIP 10M qui permettent d'obtenir le meilleur rendement de récupération pour ce type de germes.

Qui sommes-nous ?

Le réseau Eurofins de laboratoires de spécialités environnementales propose à ses Clients une gamme complète d'analyses de haut niveau technique.

Nos laboratoires s'appuient sur des experts qualifiés capables d'intervenir sur des thématiques transverses, sur un parc matériel à la pointe de la technologie et sur une politique d'investissement soutenue.

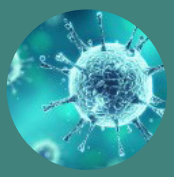

Une prestation complète & de qualité

→ Une indépendance des contrôles réalisés

→ Une organisation et des processus analytiques garantissant la qualité des mesures et le respect des délais

→ Une prestation personnalisée en fonction de vos problématiques

→ Des conseils adaptés pour le prélèvement et le conditionnement des échantillons

Accréditation sur le référentiel ISO /CEI 17025 par le COFRAC, n°1-6884, portée disponible sur www.cofrac.fr

Nous vous accompagnons également sur la règlementation et sur la collecte des échantillons.

Nos atouts

- Une offre analytique complète pour répondre aux besoins de votre domaine d'activité
- Un suivi personnalisé avec un interlocuteur unique
- Un développement des compétences du laboratoire au plus près de vos demandes

Laboratoire du réseau Spécialités Environnementales

eurofins

Eurofins Expertise Microbiologique France
+33 (0)3 83 50 36 90
microbiologieexpertise@etfr.eurofins.com
www.eurofins.fr/env